

# LAÏCITÉ, RELIGION ET SANTÉ



**MIEUX COMPRENDRE  
POUR MIEUX ACCOMPAGNER**



# ÉDITO

Laïcité, religion & santé.

Il était une fois un soignant qui ne comprenait pas pourquoi certaines personnes demandaient à tourner leur lit vers l'Est, ou à garder un bijou étrange autour du cou.

Un jour, une patiente lui dit :  
« Ce n'est pas pour être différente. C'est pour me sentir entière. »

Alors il comprit que les gestes qui n'ont pas de sens pour nous en ont parfois beaucoup pour ceux qu'on accompagne.

Il comprit que dans les plis d'un foulard, dans le murmure d'une prière, dans l'insistance d'un silence, il y avait parfois un monde entier. Un monde fait de repères, de blessures, de foi, de culture... et surtout, d'humanité.

Depuis ce jour-là, il ne regardait plus les rites comme des obstacles, mais comme des passerelles.

Et il se dit :

« Accompagner, ce n'est pas tout comprendre. C'est avancer avec respect dans ce que l'on ne connaît pas encore. »



# SOMMAIRE

Propos introductifs	page 4
Le principe de laïcité	page 5
Bouddhisme	page 8
Catholicisme	page 10
Orthodoxie	page 13
Protestantisme	page 15
Islam	page 17
Judaïsme	page 19
Tableau de synthèse	page 23

# PROPOS INTRODUCTIFS



Ce guide est destiné à tous les professionnels de santé de l'hôpital de Cannes – Simone Veil afin de les aider à comprendre et à respecter les croyances des patients qu'ils sont susceptibles de rencontrer et de prendre en charge.

Pour offrir des soins complets et de qualité, il est essentiel de prendre en compte l'individu dans toutes ses dimensions.

L'hôpital doit être ouvert à toutes les dimensions de l'individu, y compris la spiritualité.

La Charte du patient hospitalisé renforce ce droit... et le conditionne. En effet, les établissements et les professionnels de santé doivent, conformément au principe de laïcité, respecter les croyances et convictions des patients accueillis. Cependant, l'expression des convictions religieuses ne doit pas nuire au bon fonctionnement du service ni à la qualité des soins.

Ce livret a pour objectif de présenter quelques-unes des grandes religions pratiquées aujourd'hui, afin d'en offrir une première compréhension. Il s'agit d'un aperçu général : d'autres existent, mais ne sont pas toutes abordées ici. Cette sélection n'a pas vocation à être exhaustive, mais à fournir quelques repères pratiques.

Son objectif est de comprendre et de respecter dans la mesure du possible, les croyances de la personne hospitalisée pour mieux vous accompagner.

# LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ

## ■ LA LAÏCITÉ POUR LES USAGERS DE L'HÔPITAL

L'hôpital est lieu d'accueil pour tous.

La laïcité garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité Républicaine.

3 principes s'appliquent aux usagers :

- La liberté de conscience. Un usager peut par exemple porter des signes vestimentaires d'appartenance religieuse tant que cela n'impacte pas la qualité des soins et la sécurité nécessaire au bon fonctionnement du service.
- La liberté d'exercice des cultes. Un usager peut par exemple pratiquer son culte dans sa chambre tant qu'il respecte les règles d'hygiène ainsi que les consignes de soins et la tranquillité des autres patients.
- Le consentement. Un patient décide des actes de soins concernant sa santé. Il peut décider de refuser ou de ne pas recevoir un traitement. Il ne peut en revanche pas récuser un professionnel en raison de son appartenance ou non à une religion ou en raison de son sexe.



## ■ LA LAÏCITÉ POUR LES PROFESSIONNELS

Un professionnel est libre d'avoir les opinions et croyances de son choix.

Toutefois, il doit rester neutre ; il ne peut pas manifester d'opinion religieuse dans l'exercice de ses fonctions et doit s'abstenir de tout prosélytisme, c'est-à-dire chercher à convertir quelqu'un à une religion, ou à une conviction qu'elle quelle soit.

Le principe de neutralité découle de la laïcité. Les personnels de tous statuts, public et privé, doivent afficher une stricte neutralité dans l'exercice de leurs fonctions comme sur leur lieu de travail en toutes circonstances. La neutralité religieuse est aussi applicable aux personnes bénévoles. Lorsqu'ils sont en stage ou en formation professionnelle au sein d'un établissement public de santé, les élèves et étudiants sont soumis à l'obligation de neutralité. L'objectif est de protéger les usagers de tout risque d'influence ou d'atteinte à leur propre liberté de conscience.

### ■ FOCUS SUR LA CLAUSE DE CONSCIENCE

La clause de conscience est le droit de refuser la réalisation d'un acte médical autorisé par la loi mais que le médecin estimerait contraire à ses convictions personnelles, professionnelles ou éthiques. Les actes les plus souvent concernés sont l'interruption volontaire de grossesse, la procréation médicalement assistée, la fin de vie. Sauf urgence vitale, le professionnel n'est pas tenu de pratiquer l'acte demandé.

S'il se dégage de sa mission, il doit avertir clairement le patient, dès la première consultation et lui donner tous les moyens et conseils pour qu'il puisse obtenir une prise en charge adaptée.

# LES PERSONNES RESSOURCES

## LE SERVICE DE L'AUMÔNERIE

L'aumônier référent est désigné par le centre hospitalier. Référent chargé du service du culte hospitalier, il est l'interlocuteur privilégié des représentants des différents cultes et doit faciliter les relations entre les aumôniers, les services et les usagers de l'hôpital.

Il est chargé d'organiser l'information des patients et de leur famille, dès l'admission et tout au long du séjour, sur la possibilité de faire appel à un ministre du culte de leur choix.

## LES RÉFÉRENTS LAÏCITÉ

Les référents laïcité du centre hospitalier peuvent être contactés en cas d'interrogation ou de difficulté dans l'application du principe de laïcité à [laicite@ch-cannes.fr](mailto:laicite@ch-cannes.fr)

## LA DIRECTION DES PARCOURS PATIENTS

La direction des parcours patients peut être contactée en cas de plainte ou réclamation à [clientele@ch-cannes.fr](mailto:clientele@ch-cannes.fr). Elle fait le lien avec la commission des usagers et les représentants des usagers.

## FORMATIONS

Des formations sur la laïcité ou sur le fait religieux sont inscrites au plan de formation continue. Les inscriptions se font via l'encadrement.

## LES REPRÉSENTANTS DES CULTES

Les représentants des différents cultes peuvent être contactés à travers l'affiche comportant les coordonnées :



Ils accompagnent spirituellement les patients et les familles qui en ont exprimé préalablement le désir. Ils n'imposent ni leur présence ni leurs échanges à quiconque.

Ils sont aussi des personnes ressources pour les professionnels pour les éclairer sur les implications éventuelles de leurs décisions au regard des convictions et pratiques religieuses des patients.

Ils portent un badge avec leur prénom, leur patronyme, leur titre et le culte représenté. A l'inverse de l'ensemble des personnels ils ont l'autorisation de porter des signes religieux. Ils ont l'interdiction formelle de faire du prosélytisme.



# LES AUTRES RESSOURCES

## ■ LA SALLE MULTI-CULTES

Située au 4<sup>ème</sup> étage B du bâtiment principal, la salle multi-cultes est un lieu ouvert à tous les cultes. Les objets de culte peuvent être exposés le temps d'une célébration au sein de cette salle de prière partagée par différents cultes.

Une petite salle dédiée aux cultes est aussi présente sur l'institut de gérontologie résidence Simone Veil.



## ■ LES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

Outre ce guide, les professionnels peuvent se référer aux documents institutionnels : affiche institutionnelle sur les représentants des cultes, règlement intérieur, livret d'accueil, etc.

## ■ LES CHARTES

La charte de la personne hospitalisée précise que « les croyances sont respectées ».

La charte nationale des aumôneries précise les règles qui régissent l'activité des aumôniers dans les établissements publics de santé.



# LE BOUDDHISME



... En quelques mots :

Le Bouddhisme repose sur les enseignements du Bouddha Sâkyamuni qui vécut en Inde il y a 2600 ans. Il invite à la bienveillance, l'amour, la compassion et le discernement dans les actes du corps, de la parole et de l'esprit.

La source du bonheur étant l'esprit lui-même, des méthodes de méditation sont utilisées pour l'apaisement et le développement de certains aspects bénéfiques.

L'objectif est de parcourir l'expérience du Bouddha originel qui s'est libéré de toutes souffrances en atteignant l'Eveil. Il atteint l'état naturel de l'esprit, libre de tout mal être.



## ALIMENTATION

Pour la personne hospitalisée, la prescription médicale prime.

Il est laissé au-delà, le libre choix de la nourriture en s'alimentant avec conscience et respect. Les produits carnés sont à éviter quand l'état de santé le permet. Les produits carnés et les repas « lourds » peuvent être évités, quand l'état de santé le permet.

## LES PRINCIPALES FÊTES

- Le Losar (Nouvel an) – février mars, à la pleine lune du 3ème mois lunaire (généralement vers février/Mars)
- Le Vésak (Jour du Bouddha) - 15ème jour du mois lunaire (généralement en mai)
- Chôkhor Duchen (1er enseignement du Bouddha) – période variable
- Lhabab Duchen (retour du Bouddha) (22ème jour du 9ème mois lunaire)

## PRATIQUE DU CULTE

La prise de Refuge est le premier engagement du bouddhisme. La prise de Refuge dans « Les Trois Joyaux » (le Bouddha, l'enseignement et la communauté religieuse) correspond à un engagement personnel pour suivre cette voie.

Des vœux particuliers peuvent être prononcés par la suite. Elle peut être célébrée à l'hôpital (15 minutes) par un Lama.

Une courte prière d'offrande avant les repas peut également être effectuée.

Le jeûne peut être envisagé, mais la vigilance est forte et en rapport avec la prescription médicale. Enfin, la consommation d'alcool et de produits stupéfiants est interdite, et particulièrement à l'Hôpital.

## ■ MALADIE ET SOUFFRANCE

Animé par l'esprit de compassion et de bienveillance, le Bouddhisme promeut de tout faire pour soulager les douleurs physiques et les souffrances psychiques de la personne et celle de ses proches, et ce en accord avec le respect de la réglementation et des avis médicaux.

## ■ DON D'ORGANES

Toutes les traditions bouddhistes sont favorables au don d'organes car c'est un acte de générosité suprême d'un corps qui se donne.

Il doit être pleinement consenti pour ne pas troubler la paix du défunt. Il est donc conseillé d'y avoir réfléchi et d'avoir pris sa décision de son vivant afin de la faire connaître à ses proches, pour ne pas modifier la tranquillité de la conscience.



## ■ FIN DE VIE

Le Bouddhisme tient compte de la souffrance de l'individu en fin de vie et autorise l'emploi de tout moyen susceptible de l'atténuer, en cultivant la confiance afin de s'en remettre au Refuge et à la Bénédiction (énergie inspiratrice du Bouddha). L'acharnement thérapeutique est déconseillé.

Pour un pratiquant, être accompagné par un aumônier ou une personne ayant les connaissances requises pour l'aider, est important. Il est en effet recommandé de répondre aux besoins du mourant et de l'accompagner pour qu'il développe un esprit paisible et serein, dans une absence de peur.

La dernière pensée avant la mort est primordiale, c'est le dernier état d'esprit conscient qui convient à une meilleure disposition pour permettre un état de sérénité. En effet, le Bouddhisme admet le passage d'une vie à une autre, la mort est juste une étape importante, car elle joue un rôle déterminant pour la prochaine naissance.

En conclusion, deux points essentiels paraissent essentiels, que toutes les traditions bouddhistes partagent :

- Ne pas interrompre volontairement le fil de la vie ;
- Permettre à la personne de vivre « le mieux possible » ces processus naturels que sont la fin de vie et la mort par un accompagnement spirituel avant, pendant et après.



# LE CHRISTIANISME



... En quelques mots :

Catholiques, orthodoxes, protestants et anglicans forment ensemble la première religion au monde. Le christianisme est fondé sur la personne de Jésus de Nazareth, appelé Jésus Christ.

Son enseignement se retrouve dans la bible, constituée de l'Ancien et du Nouveau testament.

Au fil du temps des divergences et séparations se sont constituées pour des raisons théologiques et politiques :

- Séparation des Églises d'Orient et d'Occident en 1054 : Églises orthodoxes et Église catholique
- Protestantisme avec Luther et Calvin au début du XVI<sup>ème</sup> siècle
- Anglicanisme avec Henri VIII en 1534.

# LE CATHOLICISME



... En quelques mots :

Le catholicisme s'appuie sur 3 fondements :

- L'Écriture c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau testament
- La Tradition qui permet de préserver les enseignements transmis par Jésus et ses apôtres
- L'Église, qui à travers Pierre, les apôtres puis leurs successeurs, ont permis de maintenir la fidélité du message (Magistère) : un message d'amour, de paix et de pardon.

## LES PRINCIPALES FÊTES

- Noël (naissance de Jésus) - 25 décembre de chaque année
- Rameaux - dimanche précédant Pâques
- Pâques (résurrection de Jésus)
- Ascension (départ de Jésus vers son Père) - 40 jours après Pâques
- Pentecôte (envoi de l'Esprit Saint) - 50 jours après Pâques
- Assomption (fête de la vierge Marie) - 15 août
- Toussaint - 1er novembre fête des saints suivi le 2 novembre de la fête des morts

## ALIMENTATION

Il n'y a pas de contrainte alimentaire pour les patients. Toutefois un patient pratiquant, si son état de santé le permet, peut souhaiter « faire maigre » (repas allégé et sans viande) le mercredi des cendres (1er jour du carême, 40 jours avant Pâques) et surtout le vendredi saint (jour de la mort de Jésus).

## NAISSANCE

Une situation peut être rencontrée à l'hôpital, particulièrement dans les services de maternité : le baptême d'un enfant en urgence vitale. A ce titre, il peut être donné par un prêtre, l'aumônier ou tout autre personne membre de l'équipe soignante (y compris d'autres croyances ou religions) qui accepte de dire en versant de l'eau sur le front de l'enfant « X (prénom de l'enfant), je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint esprit ». Une inscription dans le registre de l'Église est ensuite réalisée par le service du culte.



## PRATIQUE DU CULTE

Les patients pratiquants peuvent émettre le souhait d'un ou plusieurs sacrements (signes visibles du don de l'amour de Dieu qui permettent aux hommes de prendre conscience de la présence de Dieu au milieu d'eux) durant leur hospitalisation. Il en existe 7 mais les principales demandes à l'hôpital sont :

- Le baptême en situation d'urgence (naissance)
- La communion (patient ne pouvant participer à la messe demande de recevoir le corps du Christ)
- La réconciliation, (patient demande de se confesser pour une reconnaissance de sa faiblesse face à l'Amour de Dieu afin qu'il lui pardonne)
- L'onction des malades (anciennement extrême-onction), signe de la tendresse de Dieu pour la personne qui souffre.

Il est possible de célébrer la plupart de ces sacrements dans l'enceinte de l'hôpital : face à une demande des patients, il suffit de contacter le service du culte de l'hôpital.



## ■ MALADIE SOUFFRANCE

Toute douleur, physique, psychique ou spirituelle doit être combattue par les moyens thérapeutiques habituels.<sup>1</sup>

La visite aux patients est essentielle dans le vécu de cette situation. Elle relève de la responsabilité première de l'entourage mais aussi du service de l'aumônerie de l'hôpital.<sup>2</sup>

Enfin, un sacrement peut être prononcé et souhaité : l'onction des malades. Il est uniquement donné par un prêtre et constitué d'une imposition des mains et d'une onction d'huile sur le front et les mains du patient, accompagnées de prières. Quand c'est possible la présence de la famille est souhaitable.



## ■ FIN DE VIE

La fin de vie approchant, la présence et la prière de la famille et de l'aumônerie sont recommandées.

Lors du décès, un temps de bénédiction et de prière peut être organisé par l'aumônier au chevet du défunt avant son départ pour la chambre mortuaire.

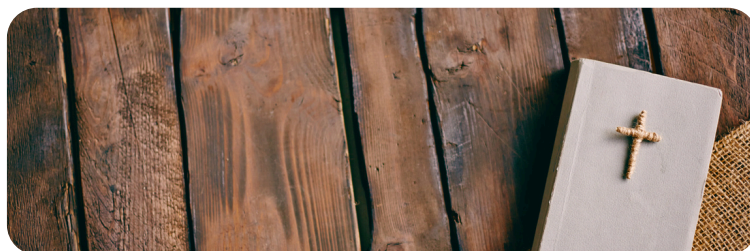
En revanche, il n'y a pas de recommandations particulières sur la position du corps et sur la toilette mortuaire. Certaines familles souhaitent cependant les doigts croisés ou joints (avec chapelet ou une croix), ou encore les bras le long du corps.

L'Église catholique privilégie l'inhumation traditionnelle mais la crémation est autorisée.

Certaines pratiques ne sont pas acceptées par l'Église : l'euthanasie, le suicide assisté, l'avortement, mais aussi l'acharnement thérapeutique (obstination déraisonnable).<sup>3</sup>

## ■ DON D'ORGANES

Le don d'organes et don du corps à la science sont autorisés car cela se traduit par un acte d'amour et témoigne d'une solidarité active.



1 : « Toute parole apaisante est hypocrite, si l'on ne cherche pas d'abord à traiter la douleur du malade ». Discours du pape Pie XII du 24 février 1957 (AAS)

2 : « Tous les chrétiens ont à partager l'attention et l'amour du Christ et de l'Église pour les malades... Ils sont invités à prendre soin, ... à leur rendre visite » <https://liturgie.catholique.fr/accueil/guerison-penitencereconciliation-sacrements-malades/sacrements-des-malades/pour-les-personnes-malades/#1487683116161-afb7d20c-ddee>.

3 : « Selon la conception catholique, la vie est un don de Dieu à respecter, à aider dans son développement et à soigner depuis son origine jusqu'à sa fin » (Commission des évêques de la communauté européenne 6 juin 1991)

# ORTHODOXIE



... En quelques mots :

Appartenant à 16 Eglises différentes selon leur implantation territoriale, les orthodoxes relèvent de différents rites (Grec, Russe, Serbe, Roumain ou bulgare...) avec à leur tête un patriarche.

## ALIMENTATION

Pour la personne hospitalisée, la prescription prime.

Les habitudes alimentaires sont totalement libres. Certains peuvent être sensibles aux prescriptions d'abstinence de viande, de poisson, de lait et d'œufs, le mercredi et le vendredi de chaque semaine.

Le jeûne peut également être pratiqué au titre de l'exercice de ce culte. Toutefois, il ne s'applique pas aux malades, personnes âgées, aux femmes enceintes et à ceux qui accomplissent des travaux physiques importants.

## LES PRINCIPALES FÊTES

- Pâques (la fête des fêtes)
- L'Ascension - 40 jours après Pâques
- Nativité du seigneur – 25 décembre

## PRATIQUE DU CULTE

Les patients pratiquants peuvent émettre le souhait d'un ou plusieurs sacrements durant leur hospitalisation. Il en existe 7 mais les principales demandes à l'hôpital sont :

- Le baptême en situation d'urgence (naissance)
- La communion (patient ne pouvant participer à la messe demande de recevoir le corps du Christ)
- La réconciliation (patient demande de se confesser pour une reconnaissance de sa faiblesse face à l'Amour de Dieu afin qu'il lui pardonne)
- L'onction des malades (anciennement extrême-onction), signe de la tendresse de Dieu pour la personne qui souffre.

2 carêmes : 40 jours avant Pâques, plus la semaine Sainte (8 jours) et 40 jours avant Noël.



## ■ NAISSANCE

Une situation peut être rencontrée à l'hôpital, particulièrement dans les services de maternité : le baptême d'un enfant en urgence vitale. En cas d'urgence, un des deux parents, un membre de la famille ou l'équipe soignante, peut pratiquer un baptême au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

L'Église orthodoxe, ou son représentant, accompagne la famille dans son deuil, par un soutien individuel et par une prise en charge au sein de la communauté spirituelle.

Certaines pratiques ne sont pas promues par l'Église orthodoxe : les méthodes contraceptives (les théologiens encouragent les couples stables à assumer, dans la liberté, la maîtrise de leur procréation) ; l'Interruption Volontaire de Grossesse (l'Église Orthodoxe prend pour autant en compte les difficultés des personnes concernées dans le respect de la législation). Cependant, la réglementation et les lois de la République prévalent.

## ■ MALADIE SOUFFRANCE

Tout moyen thérapeutique (antalgiques, physiothérapie, etc..) en mesure de soulager la souffrance et/ou de guérir la personne malade peut être utilisé.

## ■ DON D'ORGANES

Le don d'organes est autorisé.



## ■ FIN DE VIE

La préparation à la mort passe d'abord par une présence et aussi par des rites : sacrements de l'onction des malades, confession et communion avec un responsable religieux.

Le prêtre offrira au mourant, dans la langue qui lui est familière, un espace de dialogue, de prière et d'écoute. Pour cela vous pouvez contacter le service du culte de l'hôpital ou un représentant du culte.

Une fois le décès constaté, après la toilette effectuée par les soignants, il est souhaité de croiser les mains avec une icône apportée par les proches.



# LE PROTESTANTISME



... En quelques mots :

On situe le début de la Réforme en 1517, lorsque le moine Martin Luther énonce publiquement que le salut ne se mérite ni ne se monnaie. Outre les convictions communes à tous les chrétiens, les protestants se reconnaissent dans les affirmations spécifiques suivantes :

- Dieu est le seul qu'il faut adorer et prier,
- Le salut vient de Jésus, mort et ressuscité pour l'homme. Il est donné gratuitement, par le moyen de la foi,
- La Bible constitue la seule et unique source d'autorité en matière de doctrine.

Dans les églises protestantes, tout ce que fait un pasteur peut l'être de la même façon et avec la même autorité par un laïc, c'est le sacerdoce universel. Le protestantisme, constitué d'une grande diversité d'églises aux fonctionnements différents, se développe sur ce fondement commun.

En France, 2 instances principales rassemblent une majorité de protestants : la fédération protestante de France et le conseil national des évangéliques.

## LES PRINCIPALES FÊTES

- Noël (naissance du Christ) - 25 décembre de chaque année
- Pâques (résurrection du Christ)
- L'Ascension (retour de Christ auprès de Dieu) - 40 jours après Pâques
- Pentecôte (venue de l'Esprit-Saint) - 50ème jour après Pâques.<sup>5</sup>

## ALIMENTATION

Pour la personne hospitalisée, la prescription médicale prime. Aucune recommandation particulière.

## PRATIQUE DU CULTE

Il y a une grande sobriété rituelle chez les protestants qui mettent l'accent sur une relation personnelle directe et simple avec Dieu par le moyen de la prière, de la lecture et l'étude de la Bible, individuellement et en communauté. De ce fait, l'aumônerie protestante propose la visite de l'aumônier dans la chambre pour des rencontres personnelles et un espace de recueillement pour les célébrations de culte.

Il existe 2 actes forts, le baptême et la Cène, appelés sacrements par certains. Si la personne manifeste le désir de les vivre à l'hôpital, le service du culte protestant répond à la demande.



5 : Ont pour fonction de rappeler les événements importants et ne présentent aucun caractère d'obligation

## ■ NAISSANCE

Certains peuvent désirer le baptême du jeune enfant pour témoigner que Dieu l'a déjà accueilli alors que d'autres préfèrent une simple prière pour demander à Dieu de le garder tout au long de sa vie.

En cas de mort fœtale ou précoce, les parents ont parfois besoin d'un geste symbolique fort pour redire que leur enfant est bien auprès de Dieu. Le ministre du culte se tient à disposition des familles pour les accompagner.



## ■ MALADIE SOUFFRANCE

Il n'y a aucune préconisation particulière car tout doit être fait dans l'intérêt de la personne.

Chaque geste ou prière est un acte de fraternité qui accompagne la personne et ses proches, le plus important étant incontestablement d'être une présence rassurante pour le bien-être et l'apaisement du patient.

L'aumônier protestant et son équipe offrent un accompagnement dans la réflexion qui naît de la situation, l'incompréhension et le doute que la maladie fait fréquemment surgir, ainsi que dans le cheminement de foi, lorsqu'il y en a un.

## ■ FIN DE VIE

La présence d'une personne de la confession du patient est souhaitable pour éviter qu'il ne traverse seul ce moment éminemment difficile et pour l'accompagner par la prière et la foi partagée.

Concernant la mort, il n'y a pas de rite spécifique, pas de prière en faveur du défunt à prononcer du fait que la Grâce nous précède, et que la personne est déjà accueillie.

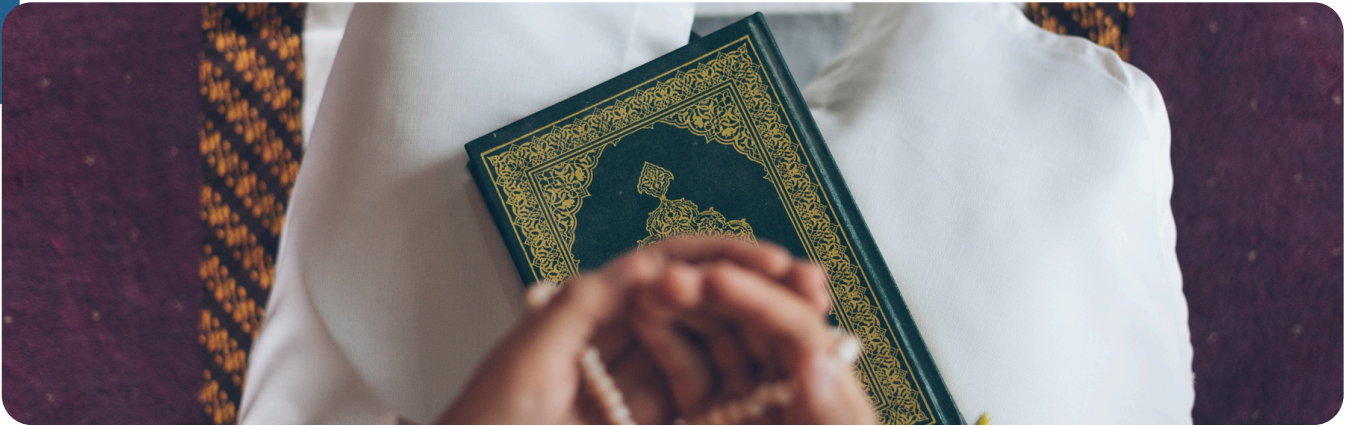
Il convient de prendre soin de la dépouille avec respect en souvenir de la personne qu'elle fut et en raison de l'amour que lui porte les siens.

Aussi, les proches ont besoin d'être soutenus dans ces moments difficiles chargés de chagrin. Il est possible de proposer des solutions de remplacement en cas de comportement gênant pour le bon fonctionnement du service (présence d'un nombre important de personnes, prières bruyantes, temps de veille nocturne...). Il est préférable que la proposition soit faite par le ministre du culte concerné, car sa parole est reconnue et permet une meilleure acceptation.

## ■ DON D'ORGANES

L'Église n'impose aucune éthique particulière.

# L'ISLAM



... En quelques mots :

**L'islam**

**Livre saint** : Coran

**Prophète** : « Mohamed »

**Hadiths** : récits légendaires de la vie du prophète « Mohamed »

## LES PRINCIPALES FÊTES

**2 fêtes religieuses majeures sont :**

- Aïd El Fitr (acte la fin du ramadan)
- Aïd El Adha (sacrifice du mouton)

**Les autres événements sont :**

- La prière du vendredi
- Le ramadan
- La Achoura
- La naissance du Prophète « Mohamed »
- Le nouvel an « Hégire »
- L'ascension

## PRATIQUE DU CULTE

Les prières rituelles sont dites 5 fois par jour, précédées d'ablutions, en direction de La Mecque (sud-est en France). Le Ramadan est un jeûne strict, de l'aube au coucher du soleil qui dure un mois lunaire, 29 ou 30 jours.

Concrètement les personnes malades, les femmes enceintes, les enfants jusqu'à la puberté et les personnes âgées en sont dispensés. S'il n'y a pas de risque vital et si le médecin le permet, on peut proposer à la personne malade de prendre son traitement le matin et/ou le soir, lorsque le jeûne est levé.

## NAISSANCE

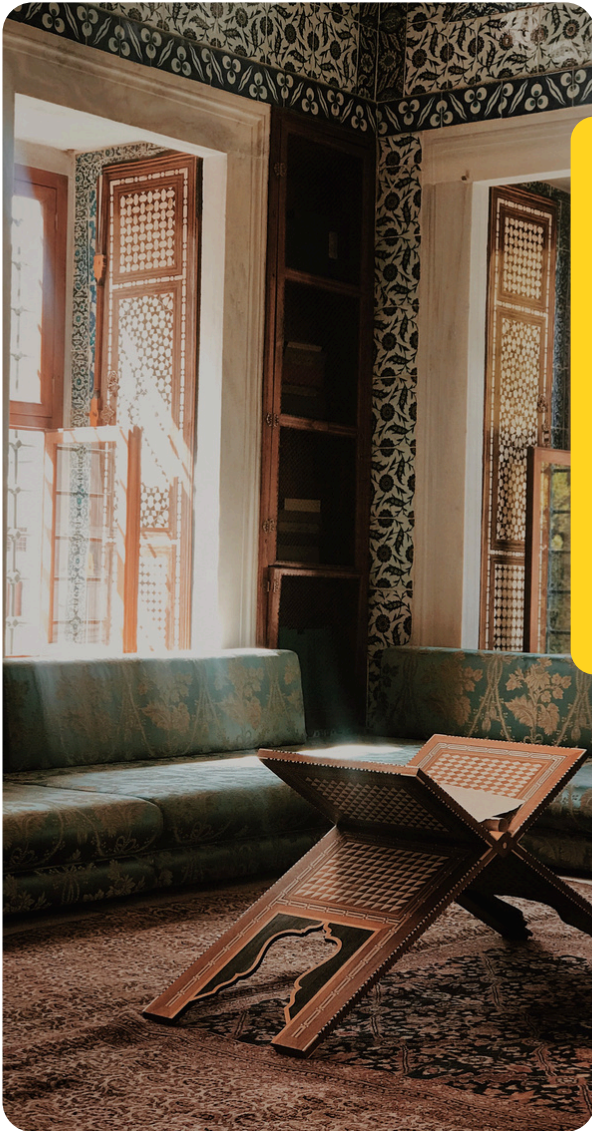
On récite la profession de foi à l'oreille du nouveau-né.

La contraception, l'assistance à la procréation médicalement assistée, l'interruption volontaire de grossesse peuvent être tolérés sous certaines conditions.

## ALIMENTATION

Pour la personne hospitalisée, la prescription médicale prime.

En cas d'hospitalisation, si la viande n'est pas « hallal », il est recommandé de manger des œufs, du poisson ou des laitages. Le porc est interdit.



## DON D'ORGANES

Le don d'organes et de sang sont autorisés sous certaines conditions, avec l'accord de la famille. En effet, chaque fidèle est libre de se prononcer en conscience puisque le don d'organes permet de sauver des vies mais porte atteinte à l'intégrité du corps post-mortem exigée par l'islam. S'il est effectué, il ne doit pas retarder l'inhumation du corps.

## MALADIE SOUFFRANCE

La maladie, la souffrance et la mort correspondent à ce que Dieu permet. Du Coran découle la notion que la souffrance physique doit s'assumer en termes de patience, d'endurance et de prière. Tous les traitements antalgiques sont acceptés.

La pudeur est importante, y compris dans le temps de la maladie. Les soignants sont invités, dans la mesure du possible, à ne découvrir que la partie du corps concernée.

Pour les soins médicaux ou d'hygiène et de confort, privilégiez le personnel de même sexe que la personne malade. Si ce n'est pas possible, la présence d'un(e) autre soignant(e) permettra une relation plus sereine.

## FIN DE VIE

L'agonie est vue comme un temps de répit et de grâce, accordé par Dieu, afin de permettre à l'homme de se décider en sa faveur. Les proches ou un imam se chargent de l'accompagnement spirituel.

Pour purifier intérieurement l'agonisant, un membre de l'entourage peut souhaiter donner régulièrement un peu d'eau ou lui humecter les lèvres, en rappelant la profession de foi.

Une fois le décès prononcé et dans la mesure du possible, il est recommandé :

- De tourner le corps du côté droit
- De mettre les bras le long du corps
- D'effectuer une pré-toilette quelques minutes après la mort, par un proche du défunt, souvent dans le secret : la toilette d'une femme est effectuée par une femme et celle d'un homme par des hommes
- D'effectuer la purification du corps dans les locaux de la chambre mortuaire.

L'autopsie est interdite, sauf obligation légale. L'incinération n'est pas acceptée par l'Islam, au nom du respect du corps promis à la résurrection.



# LE JUDAÏSME



En quelques mots...

Le judaïsme a pour fondement l'Alliance de Dieu avec Abraham (env. 19 s av. JC). Par Moïse Israël sort d'Égypte (Exode) et reçoit les dix commandements.

Le judaïsme atteste une fidélité radicale à un Dieu unique d'une transcendance absolue. La foi juive s'appuie principalement sur la Torah (la loi, les cinq livres de Moïse) et sur le Talmud (la Loi 'orale', recueil des commentaires sur la Torah).

## ■ PRINCIPALES FÊTES<sup>7</sup>

- Rocha Hachana (nouvel an)-toujours en automne
- Yom Kippour (Grand Pardon Jeûne de 25h) – Automne
- Sou kot (Fête des cabanes) – Automne.
- Pessah (Pâque) – Printemps
- Chavouôt (Pentecôte) – Printemps
- Hanoukka (Solstice d'hiver) – Début le l'été
- Pourim (Carnaval - un mois avant Pâques) – un mois avant Pâques.



## ■ ALIMENTATION

Pour la personne hospitalisée, la prescription médicale prime.

Pour le pratiquant, seules les viandes « casher » abattues et préparées rituellement selon les préceptes religieux sont acceptées. Les laitages ne sont jamais servis avec un repas composé de viande.

Le porc, cheval, autres mammifères non ruminants et n'ayant pas le sabot fendu en 2 ongles, lapin, gibier, oiseaux prédateurs ou carnassiers, reptiles, crustacés, fruits de mer, coquillages, poissons sans nageoires et sans écailles ne sont pas autorisés.

Le Jeûne strict de 24h à Yom Kippour peut être souhaité par le pratiquant, point culminant d'une période pénitentielle, et durant le Ticha Beav (destruction des Temples) abstinence de boisson et de nourriture de la veille au soir au coucher du soleil. Suivant l'avis médical il pourra être effectué.

6 : Cf. la confession du « Shema Israel »

7 : Les dates exactes sont dans le calendrier hébraïque lunaire / solaire, il est donc impossible de donner précisément des dates dans le calendrier grégorien.

## ■ NAISSANCE

Si l'enfant est un garçon, le rabbin de la communauté pratique la circoncision le 8ème jour de vie, sauf contre-indication médicale (sinon la circoncision sera pratiquée dès que possible. Les filles sont « nommées » officiellement lors d'une cérémonie familiale ou à la synagogue.

L'interruption volontaire de grossesse est autorisée après avis médical si une grossesse représente un danger pour la santé physique ou psychique de la future mère.

La procréation médicalement assistée (PMA) est considérée comme un acte en faveur de la vie, entre époux.

## ■ PRATIQUE DU CULTE

Le jour du sabbat (du vendredi soir au samedi soir), consacré à Dieu, est marqué par l'observance d'un repos absolu.

La famille sera présente lors des grands événements afin d'accompagner le malade lors des festivités ; si le malade n'est pas entouré de sa famille, il est possible d'appeler un rabbin.

## ■ MALADIE SOUFFRANCE

Face à la maladie, l'écoute, l'échange et l'amitié sont des facteurs d'amélioration de l'état du patient. Les proches et le rabbin se chargent de l'accompagnement spirituel du patient.

Tous les traitements de la douleur sont acceptés, y compris les dérivés opiacés prohibés en temps ordinaire. Les souffrances inutiles sont à éviter tout comme la complainte dans le dolorisme. De plus, tous les traitements de la douleur sont autorisés, y compris les dérivés opiacés prohibés en temps ordinaire.

La transfusion sanguine est autorisée.

## ■ DON D'ORGANES

Chacun est libre de se prononcer en conscience puisque le don d'organe permet de sauver une ou plusieurs vies.

## ■ FIN DE VIE

L'assistance au mourant est un commandement divin, d'où l'assistance de la famille d'une personne mourante, surtout au moment de l'agonie quand l'âme quitte le corps.

Des prières (psaumes) sont dites pour l'accompagnement du malade.

Il y a deux choses différentes : les psaumes pour la guérison et les psaumes après la mort, près du corps pour veiller le mort (prononcées par une personne de confession juive) : car la vie continue, à ce moment-là, de triompher.

L'euthanasie et la crémation sont interdites.

Le défunt ne doit pas être seul. Il sera, dans la mesure du possible, veillé jusqu'à son ensevelissement. La bouche et les yeux sont fermés par le fils aîné de préférence, ou n'importe quelle autre personne présente. Le corps et le visage sont recouverts immédiatement d'un drap. Les bras sont placés le long du corps.

Les proches, en signe de deuil, déchirent une partie de leur chemise.

En témoignage de l'immortalité de l'âme, on place une bougie à proximité de la tête.

A l'hôpital elles sont remplacées par des bougies électriques, des lampes de chevet, l'allumage d'une veilleuse au-dessus du lit...

Fleurs, plantes et eau de toilette sont mis à l'extérieur de la chambre. Les miroirs sont voilés, il n'y a aucun objet de culte.



## DÉBUT DE VIE

### Thèmes

Naissance avec risque de mort

Mort foetale ou précoce

### Bouddhisme

Pas de recommandation

Pas de recommandation

### Judaïsme

Pas de recommandation

Circoncision (chez les garçons)

### Islam

Pas de recommandation

Pas de recommandation

### Christianisme

#### Catholiques

Baptême en urgence

Prière et bénédiction

#### Orthodoxes

Baptême en urgence

Prière et bénédiction

#### Protestants

Accompagnement des parents, prière, baptême.

Accompagnement des parents et prières.

## SOINS

### Thèmes

Alimentation à l'hôpital

Examens médicaux

Médicaments douloureux

Transfusion sanguine

Soins d'hygiène et de confort

Spiritualité

### Bouddhisme

Libre choix avec respect et conscience. Éviter les produits carnés

Pas de recommandation

Autorisés

Autorisée

Respect de la pudeur

Accompagnement

### Judaïsme

Régime sans viande peut être demandé. Jeûne peut être suspendu pour raison médicale. Aliments « casher »

Pas de recommandation

Autorisés

Autorisée

Respect de la pudeur

Pratique du culte est libre et personnelle  
Accompagnement par famille ou rabbin

### Islam

Régime sans viande peut être demandé. Aliments « hallal »  
Pas de porc

Privilégier personne de même sexe

Autorisés

Autorisée

Pudeur importante, privilégier si possible une personne du même sexe

Prières 5 fois par jour, précédées par ablutions

### Christianisme

#### Catholiques

Pas de recommandation

Pas de recommandation

Autorisés

Autorisée

Respect de la pudeur

Accompagnement Prières et Sacrement des malades, Communion, Réconciliation

#### Orthodoxes

Pas de recommandation

Pas de recommandation

Autorisés

Autorisée

Respect de la pudeur

Accompagnement Prières et sacrements (malade, communion, réconciliation)

#### Protestants

Pas de recommandation

Pas de recommandation

Autorisés

Autorisée

Respect de la pudeur

Accompagnement Spirituel, prière, lectures bibliques, culte

## FIN DE VIE

### Thèmes

Accompagnement

Rite

### Bouddhisme

Aider le mourant à partir  
l'esprit paisible et serein

Pas de rite

### Judaïsme

Famille auprès du malade

Le patient s'il le peut se  
joint au « Shéma Israël... »

### Islam

Les proches, un aumônier  
ou un imam sont présents  
(si la demande émane de  
la famille)

Récitation de la profession  
de foi, humectation des  
lèvres

### Christianisme

#### Orthodoxes

Présence et prière,  
par famille et  
aumônerie

Sacrement des  
malades,  
Communions  
(viatique),  
réconciliation

#### Catholiques

Présence et  
prière, par famille  
et aumônerie

Sacrement des  
malades,  
Communions  
(viatique),  
réconciliation

#### Protestants

Présence aumônerie,  
prière, lectures  
bibliques...

Pas de rite

## MORT

### Thèmes

Accompagnement

Rite

Toilette mortuaire

Position du corps

Crémation

Don d'organes

### Christianisme

#### Orthodoxes

Prière et bénédiction  
du corps

Célébration au  
reposer et à l'église

Pas de  
recommandation

Mains croisées

Autorisée

Autorisé

#### Catholiques

Prière et bénédiction  
du corps

Célébration au  
reposer et à l'église

Pas de  
recommandation

Pas de  
recommandation

Autorisée

Autorisé

### Islam

Yeux et bouche fermés,  
Bras le long du corps

Sépulture dans les plus  
brefs délais

Prétoilette par une  
personne intime de  
même sexe

Corps tourné côté droit,  
bras le long du corps

Proscrite

Autorisé

### Judaïsme

Prières des psaumes

Sépulture dans les plus brefs  
délais

Par une personne  
habillée du même sexe

Draps sur le visage et le  
corps. Bras le long du  
corps

Proscrite

Autorisé

### Bouddhisme

Eviter les manifestations  
bruyantes, pleurs qui  
perturbent le départ de la  
conscience

Toucher en 1<sup>er</sup> le sommet de  
la tête du crâne  
3 h sans toucher le corps

Pas de  
recommandation

Pas de  
recommandation

Autorisée

Autorisé

### Protestants

Soutien à la famille,  
Culte

Pas de rite

Pas de  
recommandation

Pas de  
recommandation

Autorisée

Autorisé

- Ce livret s'est inspiré du livret « pratiques et rites religieux dans le soin » élaboré par le CHU de Nice établissement support du GHT06, que nous remercions du partage.

Ce livret a été réalisé avec les représentants des différents cultes, les référents laïcité et le Président de la commission des usagers. Que chacun ici soit remercié pour la qualité de ce travail de synthèse.

Pour toute suggestion ou complément : [communication@ch-cannes.fr](mailto:communication@ch-cannes.fr)

